

Envoyé en préfecture le 20/12/2018

Reçu en préfecture le 20/12/2018

Affiché le 20/12/2018

ID : 031-213105802-20181219-2018_39-DE



Folio n°39

N° 2018.39

DÉPARTEMENT de la
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT
de MURET

COMMUNE de VILLATE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers:

En Exercice :	14
Présents :	12
Votants :	12

L'an Deux Mil Dix Huit

Le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Villate dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude GARAUD, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 05/12/2018.

Objet : Intégration du réseau électrique du lotissement « Les Clauses de Bordeneuve » dans le domaine public communal.

PRESENTS : Mesdames PAJAUD. ALAMINOS. CARLES. GROS. LAKEHAL. LE ROY.

Messieurs : GARAUD. PAPAY. DUFOUR. PELFORT. GARCIA. ROUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES : Mme BONZOM. M. GALEA.

PROCURATIONS : Mme BONZOM a donné procuration à M. GARAUD. M. GALEA a donné procuration à M. PAPAY.

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil :

Le 7 Août 2015 un permis de lotir avait été accordé à la SARL APHA.

La voie du lotissement avait été dénommée « Impasse des Graves » par le conseil municipal dans sa séance du 16 Février 2016.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Syndicale libre du lotissement « Les Clauses de Bordeneuve », propriétaire des espaces communs, a demandé l'intégration des réseaux électriques dans le domaine communal le 17 juillet 2018.

Les services techniques du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne ont été saisis le 31 juillet 2018. Il convient de leur fournir certaines pièces et attestations après contrôles et entre autres, la délibération du Conseil Municipal approuvant cette intégration.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le classement du réseau électrique du lotissement « Les Clauses de Bordeneuve » dans le domaine public communal.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ce classement.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de sa transmission en
Sous-Préfecture le 20/12/2018

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie le 19/12/2018

Le Maire J.C GARAUD.

